

Communiqué en date du 22 JANVIER 2015

**CALENDRIER 2015-BALAYAGE DES RUES-**

|                 |                   |              |                    |
|-----------------|-------------------|--------------|--------------------|
| <b>LUNDI</b>    | <b>16 FEVRIER</b> | <b>LUNDI</b> | <b>17 AOUT</b>     |
| <b>LUNDI</b>    | <b>13 AVRIL</b>   | <b>LUNDI</b> | <b>12 OCTOBRE</b>  |
| <b>VENDREDI</b> | <b>12 JUIN</b>    | <b>LUNDI</b> | <b>14 DECEMBRE</b> |

Comme habituellement, ne pas laisser les véhicules le long des trottoirs. Merci.

**CONSULTATION GARE DE VANDIERES**

Le dimanche 1<sup>er</sup> février 2015, le Conseil Régional de Lorraine organise une consultation.

Vous êtes appelés à émettre un avis par « OUI » ou par « NON » à la question suivante :

« La gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières, dont la construction a été reconnue d'utilité publique en 2011 par décret, peut être réalisée sans être supportée par une contribution nouvelle des collectivités publiques. Compte tenu de cette possibilité sur le plan financier, pensez vous que le Conseil Régional de Lorraine puisse s'engager dans sa réalisation et dans la transformation de Louvigny en gare de fret TGV ? »

Le dossier d'information sur l'objet de cette consultation est disponible en mairie ou sur internet : [consultationvandieres.lorraine.eu](http://consultationvandieres.lorraine.eu)

Le bureau de vote en mairie sera ouvert de 8 H 00 à 18 H 00. Les volontaires qui souhaiteraient tenir une permanence de vote (créneau de deux heures) peuvent se faire connaître en mairie. 03.83.43.05.85. Merci à eux.

**N.B. : La liste électorale prise en compte pour cette consultation a été arrêtée au 25/05/2014. Les personnes inscrites après cette date ne pourront pas voter.**

**INFORMATIONS AUX AFFOUAGISTES**

En raison des aléas climatiques de cet hiver (pluies fréquentes et pas de gel), les sols des forêts sont particulièrement détrempés et très peu porteurs. Il est rappelé qu'il est interdit de pénétrer dans les parcelles et les lignes avec des tracteurs pour sortir du bois façonné dans ces conditions très défavorables. Les dégradations constatées donneront lieu à des demandes de réparations.

**En conséquence la date limite de vidange (évacuation du bois) est reportée au 28 février 2015.**

**N.B. : La date limite d'abattage et de façonnage est maintenue au 31 janvier 2015.**

Le Maire  
E. PAYEUR